

LA PRÉCARITÉ À LA DGFIP ÇA SUFFIT !



Si le pouvoir d'achat et les droits et garanties des fonctionnaires régressent, il y a dans notre administration de nombreux collègues sous contrats précaires qui exercent leur mission de service public dans des conditions encore plus déplorables.

Les agentes et agents Berkanis

Ce sont les plus anciens contrats précaires à la DGFIP. Elles et ils exercent des missions supports (entretien, gardiennage, restauration collective...). C'est un personnel à plus de 90 % féminisé.

Elles et ils sont souvent à temps partiel subi sur des contrats de contractuels en CDI. Leur rémunération dépasse à peine le SMIC à leur entrée avec une progression d'à peine plus de 100 euros sur l'ensemble de leur carrière. Ce sont des agentes et des agents de l'ombre que l'administration peine à prendre en charge correctement.

La Loi Sauvadet a permis d'en titulariser une partie en 2012. Mais nombre d'entre eux ont été licenciés lors des restructurations du réseau de la DGFIP pendant le NRP.

L'expérience du COVID nous a montré à quel point avoir des agent-es d'entretien internes à la DGFIP était utile. Mais la Direction, pour des raisons budgétaires et dogmatiques, préfère les remplacer au fur et à mesure par des sociétés d'entretien privées. Elles et ils ne sont plus que 350 actuellement et la DGFIP peine à trouver des solutions malgré l'impulsion de la CGT pour sortir nos collègues de la précarité dans laquelle elles et ils vivent.

Les volontaires services civiques

À l'origine, le service civique a été créé en complément au service universel. Ces volontaires sont des agentes et agents privés de droit.

Indemnisés 620 € pour un contrat de 24h par semaine, ils ne devraient effectuer que des tâches non dévolues à des fonctionnaires titulaires. La réalité est à géométrie variable en fonction des départements. Leurs tâches vont de l'accueil primaire à des missions dévolues à des fonctionnaires (saisine de déclaration...) en passant par le tutorat des personnes en situation d'illectronisme.

C'est un véritable travail déguisé pour combler les manques et les réformes de l'administration.

Il s'agit d'un servage cynique, puisque l'administration, non contente de les exploiter, les prive de droits fondamentaux, comme ceux d'être défendus par des représentants des personnels.

Les apprentis

Ce sont des étudiants sous contrats de 2 ou 3 ans. Ils peuvent être recrutés dès l'âge de 16 ans pour un CAP jusqu'aux études post bac. La raison affichée et présentée fièrement est la découverte des métiers de la DGFIP afin de les inciter à passer les concours. Mais la DGFIP a aussi fait le choix de ne recruter que des étudiants en licence pour leur permettre d'être plus rapidement efficaces et de faire le travail d'un agent, avec une rémunération très inférieure.

Plus qu'une réelle volonté de former les apprentis, il s'agit bien d'une force de travail utile à moindre coût pour combler les manques criants de personnels dans les services.

L'apprentissage est censé permettre des débouchés et perspectives d'embauche, ce qui par nature n'est pas le cas à la DGFIP. Le peu de formations dont elles et ils peuvent bénéficier reposent sur les agents titulaires déjà étreignés par la masse de travail.

Les contractuels en CDD

Ce sont ceux dont la loi de transformation de la fonction publique a permis le recrutement massif. Un contractuel peut maintenant être recruté sur n'importe quel poste de fonctionnaire vacant n'ayant pas été demandé lors du mouvement de mutation précédent.

Les sous-effectifs dans les catégories B et C offrent de larges possibilités de recrutement de contractuels sur l'ensemble du territoire et l'administration reste sourde à nos demandes de combler la vacance de fonctionnaires plutôt que de recruter des contrats précaires.

Elles et ils ne bénéficient pas des mêmes droits que les fonctionnaires, leur rémunération est inférieure et leur formation est réduite au minimum.

Mal payés, insuffisamment formés et corvéables à merci car toujours sous la menace d'un non-renouvellement de leur contrat, ils sont parfois nombreux dans certains départements de province « dit » peu attractifs.

Pour ces personnels, l'urgence est la sortie de la précarité, tant en termes de rémunération que de titularisation.

La CGT Finances Publiques a toujours défendu l'ensemble des personnels de la DGFIP s'attachant particulièrement à protéger les agentes et agents les plus précaires qui sont les premières cibles de l'administration.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES REVENDIQUE :

- ➔ Un droit au travail avec une rémunération permettant de vivre dans des conditions décentes : à travail égal salaire égal.
- ➔ L'arrêt du recrutement massif de contractuels assorti d'un droit à la sécurité de l'emploi et la titularisation pour ceux présents qui en feront la demande.
- ➔ Les rémunérations des apprentis et des services civiques doivent être revalorisées de manière significative et les missions qui leur sont confiées doivent correspondre aux contrats sur lesquels ils ont été recrutés.



**ET ON VOUDRAIT NOUS FAIRE VIVRE ÇA
JUSQU'À 64 ANS ?!?!?**

**CE PRINTEMPS, METTONS-NOUS EN
MOUVEMENT POUR DÉFENDRE LA DGFIP,
LE SERVICE PUBLIC ET NOTRE TRAVAIL...
MAIS PAS JUSQU'À 64 ANS !**

